

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à 18 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez à Lille (59800), se sont réunis, sur convocation du Président de la Fondation, Monsieur Jean-Christophe Camart, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Jean-Christophe Camart, en qualité de Président de la Fondation. Il est assisté d'une secrétaire de séance, Madame Séverine Casalis, en sa qualité de membre du Collège des fondateurs.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réception de dons (délibération) et point sur les dons reçus dans le cadre de l'opération d'équipement informatique des étudiant-e-s empêché-e-s numériquement ;
2. Point financier ;
3. Etat prévisionnel des dépenses pour 2022 (délibération) ;
4. Programme 2021 : accord sur des projets à soutenir sur l'avis du Comité des projets (délibération) ;
5. Démarche de projection de la Fondation à 2030 ;
6. Questions diverses.

Le Président a mis aux voix les propositions de décisions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

I. Les dons en nature et en numéraire

L'article 9 – Ressources et patrimoine - des statuts de la Fondation liste au titre des « Ressources financières » : « *des dons, donations, legs et assurances-vie qui lui seraient consentis par toute personne physique ou morale et des produits de l'appel à la générosité publique, notamment effectué auprès des anciens élèves et de la communauté universitaire* ; ». Par ailleurs, l'article 12.1 – Pouvoirs généraux du Conseil d'administration - des statuts précise que « *le Conseil d'administration accepte les donations et legs et autorise en dehors de la gestion courante les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers nécessaires au but de la Fondation Partenariale, les emprunts, la constitution d'hypothèques*, ».

1. Equipement informatique des étudiants en situation de précarité numérique

Opération « Call&Care »

Par délibération prise en séance du 18 mars 2021, le Conseil d'administration a donné délégation au Président de la Fondation pour accepter les dons d'ordinateurs (fixes et portables / neufs et de seconde main) en nature reçus pour cette action solidaire. Conformément à ce qui a été prévu, il en rend ici compte en transmettant la liste des nouveaux matériels reçus depuis la séance du 20 octobre 2021. Le Centre hospitalier Gustave Dron, par l'intermédiation réalisée par Call&Care, a remis 34 écrans, ainsi que des claviers et des souris.

Leur usage n'étant pas tout à fait adapté aux besoins des étudiants, la Fondation de l'Université de Lille a transféré 121 tablettes remises précédemment par Auchan Rétail vers la Fondation Catho de Lille pour l'Institut Etienne Leclercq.

2. Droits d'auteur du livre écrit par le Pr. Eric Boulanger

M. Eric BOULANGER, professeur des universités et praticien hospitalier à la Faculté de médecine de l'Université de Lille, a écrit un ouvrage intitulé « Je décide de vieillir bien » qui vient de paraître aux Editions Odile Jacob. Il a proposé de faire verser les droits d'auteur à la Fondation de l'Université de Lille.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité les dons :

- a. en nature provenant du Centre hospitalier Gustave Dron
- b. en numéraire à venir de la part des Editions Jacob.

Il accepte le transfert du don reçu de tablettes par Auchan Retail vers la Fondation Catho de Lille.

3. Finances

1. Point financier

Suivant les informations transmises par Cedrus Partners, conseiller en gestion patrimoniale de la Fondation, les produits financiers comptabilisés pour 2021 seront de l'ordre de 580.000 €. A fin novembre, la performance globale s'établit à 7,8%. Cedrus Partners a parfaitement atteint les objectifs fixés.

La projection sur 2022 devrait permettre de disposer de 820.000,00 € :

- 435.000,00 € au titre de la distribution de produits financiers
- 385.000,00 € au titre des plus-value à externaliser des fonds actions

Toutefois, la fiscalité à reprendre pour les exercices 2020 et 2021 viendra grever le budget 2022 d'un montant estimé à 129 K€.

2. Etat prévisionnel des dépenses pour 2022

Conformément à l'article 12.1 des statuts, le Président de la Fondation présente au Conseil d'administration un projet d'état prévisionnel des dépenses pour l'année 2022.

La Fondation de l'Université de Lille s'inscrit dans une nouvelle trajectoire politique concomitamment à l'installation de l'établissement public expérimental « Université de Lille » effectif depuis le 1er janvier 2022. La Fondation de l'Université de Lille est appelée à devenir une vitrine au service, en lien avec sa stratégie, de ce nouvel établissement qui associe l'Université de Lille et quatre écoles de la métropole lilloise : l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ Lille), l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Lille (ENSAPL), l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT) et Sciences Po Lille.

La Fondation de l'Université deviendra plus encore une vitrine au service et en lien avec la stratégie du nouvel établissement labellisé.

Partant du constat que les mondes académique et socio-économique ne se connaissent pas suffisamment et ne partagent pas toujours les mêmes codes, parfois à raison, la Fondation de l'Université de Lille souhaite les connecter pour mieux les décroiser autour de grands projets d'intérêt général bien arrimés aux enjeux du territoire et susciter différentes formes de mécénat. La Fondation, plus qu'une agence de moyens, est un levier d'accompagnement des transitions de toute nature.

Cette ambition requiert d'une part une évolution de la gouvernance en faisant le choix d'une présidence incarnée par une personnalité extérieure du monde économique et d'autre part un renforcement de l'équipe permanente. Achevant au 31 décembre son mandat de président de l'Université de Lille, Monsieur Camart propose de mettre toute son expérience au service de la Fondation, à l'interface du politique et l'opérationnel, dans une fonction de directeur général. Par ailleurs, le temps est venu pour la Fondation de s'adjoindre les compétences bien spécifiques d'un fundraiser qui pourra avantageusement accélérer la stratégie de développement de la Fondation.

En résumé, les grandes lignes de ce projet d'état prévisionnel des ressources et des dépenses sont :

- **Des ressources :**
 - La performance du placement de la dotation = prévision 2022 = 820.000,00 €
 - La réception du boni de la dissolution de la Fondation I-Site au cours du premier semestre 2022 sera à considérer eu égard aux droits et obligations qui y seront attachés.
 - Un abondement possible des ressources de la Fondation par l'Université est envisagé.
 - Autre levier : jusqu'à ce jour, aucun frais de gestion n'a été prélevé. La question est posée notamment par le Pr. Eric Boulanger. C'est un sujet à travailler.
- **Des dépenses :**
 - Programme d'activités = 365.204,68 € :
 - Projets pluriannuels (6 projets) = 175.204,68 €
Part des projets pluriannuels obère une grande partie du budget dédié directement aux projets : plus de la moitié (53%).
 - Projets 2021 réglés sur 2022 = 89.762,67 €
 - Nouveaux projets = 160.000,00 €
 - La trajectoire de la Fondation amène à renforcer en nouvelles compétences l'équipe = + 100.000 € notamment pour le recrutement d'un fundraiser / chargé-e de développement

RESSOURCES

Plus-value à externaliser des fonds actions	435 000,00
Distribution de produits financiers versés sur le compte de la Fondation	385 000,00
Contribution de l'Université de Lille	
	820 000,00

DEPENSE 2021 A PAYER SUR 2022

Programme 2021		89 762,67	
	CorDial-IT	30 000,00	
	Chaire VulnérÂge, année 1	29 762,67	
	RHU	30 000,00	
			89 762,67

DEPENSES PREVISIONNELLES 2022

Projets pluriannuels		175 204,68	58,23%
	Année Philologique, année 3	41 250,00	
	Etude Bélanda, année 2	33 833,33	
	Eric Weil, année 3	22 158,68	
	Anaïs-Mai Desjardins, année 2	18 200,00	
	Chaire VulnérÂge, année 2	29 762,67	
	La Revue du Nord, année 2	30 000,00	
Programme 2022		160 000,00	
Personnel		186 748,00	25,59%
Communication		5 000,00	0,69%
Fonctionnement courant (dont 185 325,00 pour le financier et la fiscalité)		202 875,00	27,80%
Total des dépenses 2022		729 827,68	

TOTAL DES DEPENSES

819 590,35

La partie financière impacte fortement le fonctionnement courant (25,39% sur 25,59%) du fait de la fiscalité se rapportant aux années 2020 et 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2022.

4. Programme d'activités

Conformément à l'article 12.1 des statuts, « *Le Conseil d'Administration a notamment comme pouvoirs généraux de : [...] donner son accord sur les actions et projets soutenus.* »

- **Pratiques électorales et opinions liées aux élections / PEOPLE**
 - Porteur de la demande : Tristan Haute, CERAPS, UMR CNRS 8026 / Université de Lille
 - Objet de la demande : Dans un contexte de défiance à l'égard des institutions et d'abstention massive, le projet PEOPLE étudie le rapport des citoyens au vote et aux campagnes électorales. La demande auprès de la Fondation vise à couvrir une partie des dépenses en termes de collecte des données au cours de la séquence électorale du printemps 2022. Ces données sont non seulement nécessaires pour déployer des activités scientifiques et de diffusion de la recherche originale, mais elles permettront de démontrer, auprès de futurs partenaires scientifiques et surtout extra-académiques, l'intérêt de construire, à l'échelle d'un territoire, un observatoire électoral pérenne.
 - Durée du projet : 15 mois, à compter du 1^{er} octobre 2021
 - Coût global du projet : 36.659,08 €
 - Demande formulée auprès de la Fondation : 15.125,00 €
 - Avis du Comité des projets : défavorable

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Intéressé par la thématique du projet plus que d'actualité, le Conseil d'administration estime que ce projet relève plus du champ de la recherche porté par l'Université de Lille et mériterait d'être présenté en réponse aux appels à projets à venir à l'Université de Lille en tant que tel. En tout état de cause, la finalité ou la problématique du sujet, et son ambition, gagneraient à être approfondies.

Le Conseil d'administration salue la volonté d'établir un partenariat entre la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, l'Institut d'Etudes Politiques de Lille et l'Ecole Européenne de Sciences Politiques et Sociales de Lille. Mais il ne perçoit pas comment le montage du projet a été co-construit entre les parties prenantes.

- **Tex&Care, Chaire de la Mode Circulaire**
 - Porteurs de la demande : : Isabelle Robert (MCF IAE Lille), Maud Herbert (Pr IAE Lille), Anne Perwuelz (Pr ENSAIT)
 - Objet de la demande : demande d'hébergement de la chaire au sein de la Fondation de l'Université de Lille et financement de l'évènement de lancement de la chaire. Cette chaire a pour objectif d'accompagner et d'accélérer les transitions de la filière textile afin de produire, distribuer et consommer de manière responsable.
 - Coût global du projet : 391.858,68 €
 - Demande formulée auprès de la Fondation : 8.200,00 €
 - Avis du Comité des projets : favorable sur un plein soutien aux objectifs recherchés par cette chaire mais très réservé sur le portage de la chaire par la Fondation, eu égard à ses moyens humains actuels.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide d'apporter son plein soutien à l'avènement de cette chaire tout à fait différenciante et innovante dans son modèle. Il salue l'ambition de ce très beau projet, à forte visibilité, en totale cohérence avec la spécificité du territoire, co-construit dans la transversalité par l'IAE Lille University School of Management et l'Ecole Nationale des Arts et Industries Textiles.

Le conseil d'administration invite les porteurs du projet à poursuivre la réflexion sur la gouvernance et le business plan. Des membres du comité des projets ont exprimé leur disponibilité pour les accompagner dans cet approfondissement. Le conseil d'administration accorde l'aide demandée pour la réalisation de l'évènement d'officialisation de la chaire, du lancement de l'observatoire et de la communication relative au mécénat.

L'hébergement de la chaire par la Fondation de l'Université de Lille requiert un positionnement entre l'Université et la Fondation.

Pour le Président de l'Université invité à cette séance, il est un fait que les mécènes contribuant à une chaire peuvent être sensibles à ce qu'elle soit portée par la Fondation, en raison d'une proximité facilitée et par conséquent d'un suivi plus réactif. Toutefois, il faut mesurer la responsabilité pluriannuelle à laquelle engage la chaire et les résultats des objectifs posés.

5. Démarche de projection de la Fondation à 2030

Ce point sera repris dès le changement de gouvernance réalisé et l'installation de l'équipe permanente.

6. Questions diverses

- **Soirée des start-up : 1^{er} décembre 2021**

En plus de 20 ans, 80 start-up ont été créées à partir d'innovations scientifiques, technologiques ou pédagogiques mises au service des défis sociétaux. Aujourd'hui, 60 d'entre-elles poursuivent leur développement. Ce fut une grande fierté pour l'Université de Lille que de pouvoir, pour la première fois, le 1^{er} décembre 2021, les rassembler au siège de région afin de créer une communauté d'entraide et mettre en valeur l'impact économique pour la région Hauts-de-France, notamment par la création d'emplois.

- **Start-up Zymoptiq**

Par courrier du 13 décembre 2021, le Président de la start-up Zymoptiq a notifié à la Fondation sa décision d'activer la possibilité prévue à l'article 6 de l'accord d'investissement rapide, à savoir « *le rachat du BSA Air, pour un prix correspondant au Montant de l'Investissement* ». Ainsi le rachat du bulletin de souscription autonome Air interviendra pour un prix égal au montant de l'investissement, soit un prix fixe de quatre-vingt mille euros (80.000 €). La Fondation ne pourra prendre part au pacte d'associés qui sera établi sur 2022.

- **Calendrier**

La prochaine séance du conseil d'administration est fixée au 24 janvier 2022.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Vice-Président.

Président
Jean-Christophe Camart

Secrétaire générale
Séverine Casalis